

**J'ai 17 ans ou plus...
et c'est décidé...
en 2022,
je passe mon
BAFA !**



Qu'est ce que le BAFA ?

C'est le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Ce brevet est un diplôme d'Etat non professionnel qui permet d'encadrer des mineurs, enfants et adolescents, pendant leurs congés scolaires ou leur temps de loisirs.

Comment l'obtenir ?

Le cursus de formation comporte trois phases qui doivent se réaliser sur une période maximum de 30 mois et qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre indiqué ci-dessous :

- une session de formation générale d'une durée de 10 jours (programmée durant les vacances scolaires de février ou d'avril).
- un stage pratique, d'une durée minimale de 14 jours, à accomplir en qualité d'animateur stagiaire, soit dans un accueil collectif des mineurs (ACM) déclaré et habilité, avec ou sans hébergement (été).

Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la session de formation générale et le stage pratique,

- une session d'approfondissement d'une durée minimale de 6 jours, ou de qualification d'une durée minimale de 8 jours.

Avant de participer à la première session, le candidat doit retirer un dossier auprès de la Direction Départementale de Jeunesse et des Sports de son lieu de résidence. Tout au long du processus de formation, le suivi du dossier est sous la responsabilité du candidat.

Le diplôme n'est attribué qu'à l'issue de la décision du jury présidé par le Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports du lieu de résidence du candidat, après transmission et validation des appréciations émises lors des deux sessions de formation et du stage pratique.

Bonjour,

Fidèle à ses orientations de favoriser l'émancipation et l'épanouissement des individus, la C.C.A.S. permet chaque année à des fils et filles d'agents, d'obtenir le BAFA « Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur », en prenant en charge les coûts liés à la formation.

Durant les vacances de la Toussaint, notre C.M.C.A.S. recevra tous les jeunes âgés de 17 ans (révolus au 1er février 2022) ou plus, qui seraient candidats à ce brevet. Deux candidats seront retenus pour suivre la formation en 2022 à l'issue de cet entretien.

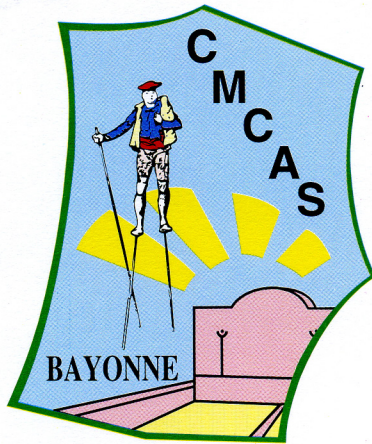
Si vous remplissez les conditions et que vous êtes en mesure de respecter les contraintes liées à cette formation (voir ci-contre), nous vous invitons à nous adresser une lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitae avant le 15 octobre 2021 (entretien prévu en novembre 2021).

Dans l'attente de votre candidature éventuelle, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sincères salutations.

*Le Président de la C.M.C.A.S.,
Olivier LAHITTE*



CMCAS BAYONNE - Immeuble Toki Lana - 7 chemin de la Marouette 64100 BAYONNE
Tél. : 05 59 72 88 00 - Email : ccas-pyo.accueil@asmeg.org
Site internet : www.bayonne.cmcas.com



**Pour plus de renseignements,
rendez-vous sur le site :**

www.ccas.fr

**Rubrique « Espace jeunes » et
« Encadrer à la CCAS »**